

# REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

24 juillet 1991

Vol. 3 N° 5

ISSN 0937-714X

Pages 157-204

- 1. DOCTRINE** **Giorgio MALINVERNI, Genève**  
Le projet de Convention pour la protection des minorités élaboré par la Commission européenne pour la démocratie par le droit ..... 157
- 2. JURISPRUDENCE**
- Comité des Nations Unies contre la torture, Genève**  
- 29. IV. 91 - Communication d'un citoyen turc d'origine kurde, alléguant un cas de torture, déclarée irrecevable pour non-épuisement des voies de recours internes / *R.E. c. Turquie* ..... 166
- Comité des droits de l'homme des Nations Unies, Genève / New York**  
- 2. XI. 90 - Irrecevabilité d'une communication relative au droit à l'autodétermination du Tyrol du Sud / *A.B. et al. c. Italie* ..... 166  
- 8. XI. 89 - L'obligation d'utiliser le français en justice, et non le breton, n'enfreint pas l'efficacité des recours internes / Application de l'article 27 (protection des minorités) exclue par la réserve de la France / *T.K. c. France* ..... 167
- Cour européenne des droits de l'homme, Strasbourg**  
- 26. IV. 91 - Participation pacifique d'un avocat à une manifestation non contraire aux règles professionnelles / Sanctions disciplinaires violent l'article 11 de la CEDH / *Ezelin c. France* ..... 171  
- 19. III. 91 - Non-épuisement des voies de recours internes / *Cardot c. France* ..... 180
- Conseil constitutionnel, Paris**  
- 9. V. 91 - Non-reconnaissance d'un «peuple corse» / Inconstitutionnalité de certaines dispositions de la loi portant statut de la collectivité territoriale de Corse ..... 183
- 3. DOCUMENTATION**
- Commission européenne pour la démocratie par le droit, Strasbourg**  
- 8. II. 91 - Projet de Convention pour la protection des minorités ..... 189
- Institut international des droits de l'homme, Strasbourg**  
- 29. V. 91 - Mme Denise Bindschedler-Robert élue Présidente ..... 192
- 4. AFFAIRES PENDANTES**
- Commission européenne des droits de l'homme, Strasbourg**  
- 4. III. 91 - Les restrictions faites par la Turquie concernant la reconnaissance de la compétence de la Commission selon l'article 25 CEDH sont invalides / *Chrysostomos et al. c. Turquie* .... 193



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.